

MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ**Séance plénière extraordinaire 2025 - 2028**
DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR

Date et heure	Lundi 9 mars 2026, de 20h00 à 22h30			
Lieu	Salle des « Pas perdus » – École des Plantys			
Présences	Président de la Municipalité	Pierre-Michel Venetz	PMV	DC
	Vice-président de de la Municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR
	Conseiller municipal	Daniel Roh	DR	PLR
	Conseiller municipal	Gérald Glassey	GG	DC
	Conseiller municipal	Sandrine Germanier	SG	DC
	Conseiller municipal	Olivier Cottagnoud	OC	AV
	Conseillère municipal	Fatima Meylan	FM	AV
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF	
	Membre – Présidente du Conseil général	Cindy Papilloud	CP	DC
	Membre – Vice-président du Conseil général	Alexandre Roh	AR	PLR
	Membre – Secrétaire du Bureau	Gisèle Locatelli	LG	AV
	Membre - Chef de groupe	Pietro Falco	PF	DC
	Membre - Chef de groupe	Yannick Berner	YB	PLR
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV
	Membre – Chef de groupe	Christian Rey	CR	UDC
	Membre – Rapporteur COGEST	David Blanchet	DB	PLR
	Membre - COGEST	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV
	Membre	Johnatan Bonnaz	BJ	DC
	Membre - COGEST	Ismet Ciftci	CI	DC
	Membre	Jean-Paul Cotter	CJP	DC
	Membre - Président écoles	Michel Declercq	MD	DC
	Membre - Édilité	Adem Durakovski	AD	DC
	Membre - Édilité	Chloé Fontannaz	CF	DC
	Membre - COGEST	Mathieu Fournier	FM	DC
	Membre – COGEST	Tiffany Géroutet	TG	DC
	Membre	Julien Girod	JG	AV
	Membre	Stéphanie Glassey	SG	DC
	Membre – Président Édilité	Raphaël Roh	RR	AV
	Membre -- écoles	Gaudiane Söderberg	GS	DC
	Membre - Édilité	David Voltolini	DC	PLR
Membre - Édilité	Pierre-Alain Vouillamoz	PAV	PLR	
Membre – Président COGEST	Frédéric Walter	FW	UDC	
Membre – Rapporteur écoles	Arnaud Zufferey	AZ	AV	
Membre – Rapporteur Édilité	Raphaël Zwimpfer	RZ	DC	
Excusés	Membre – Supp. COGEST	Thierry Carey	CT	UDC
	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR
	Membre – COGEST et écoles	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR
	Membre - COGEST	Dylan Sanderson	DS	DC

Ordre du jour:

- 1 Approbation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 15 décembre 2025
- 3 Présentation du projet Innergia par la société
- 4 Création d'une Communauté Électrique Locale (CEL)
 - Information de l'exécutif
 - Présentation de M. Odermatt restituée par l'exécutif en son absence
 - Rapport intermédiaire de la commission d'Édilité
 - Rapport intermédiaire de la commission de Gestion (COGEST)
 - Présentation d'une alternative efficiente par Raphaël Roh
- 5 Information de la part de l'Exécutif
- 6 Divers

BIENVENUE

La Présidente du CG, Mme Cindy Papilloud, déclare ouverte la séance plénière extraordinaire du CG et adresse ses cordiales salutations à l'assemblée. Les Conseillers généraux ont été convoqués par email dans les délais requis. Avec 26 conseillers généraux présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

PMV informe de l'absence motivée de M. Lionel Odermatt, délégué à l'Énergie, à la présente séance.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire du Bureau relit l'ordre du jour. Tous les groupes entrent en matière. En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est accepté tacitement.

L'ordre du jour est accepté tacitement à l'unanimité

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Tous les groupes entrent en matière.

Sans autre remarque, le PV du 16 juin 2025 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal du 15 décembre 2025 est accepté tacitement à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DU PROJET INNERGIA PAR LA SOCIÉTÉ

M. Frédéric James Gentizon, Ingénieur et économiste, Président exécutif de Innergia Group SA, remercie le CG et le CM pour l'accueil réservé à sa présentation du projet de transition énergétique, actuellement proposé à la commune de Vétroz. Il invite ses associés et collègues à se présenter :

M. Cédric Ammann, Directeur pour la suisse romande du groupe Primeo Energie présente sa société, à savoir, une coopérative (âgée de 130 ans), laquelle appartient à toutes les communes et les privés qui lui sont raccordés. La société est active dans 4 domaines stratégiques de solutions énergétiques: Vente directe d'électricité (à Oiken ou Innergia par exemple) et de gaz – Les nouvelles possibilités d'auto-consommation telles que les Regroupements pour la Consommation Propre (RCP), les RCP virtuel et les CEL – Équilibrages pour Swissgrid SA – Gestion de réseaux dont Bâle-campagne, la Haute-Alsace et Olten-Landschaft – Chaleur et solutions industrielles (CAD entre Bâle, Berne et Saint-Gall, solutions de récupération de chaleur industrielle) – Production délocalisée d'énergie.

Primeo Energie en chiffres : CA de plus de 2 Mrd réalisé en 2024 – 58'000 sociétaires – Leader dans les RCP – 700 employés. Primeo Energie est le plus gros actionnaire d'Alpiq SA.

Mme Swati Rastogi Mayor, ingénieure EPFL, administratrice déléguée et CEO de Innergia SA. Son groupe est soutenu par le vice-président du groupe Roche, M. André Hoffmann. Alliance stratégique de Innergia avec Primeo Energie en 2025. Le financement lié aux services industriels communaux (SIV) est assuré par la banque Vontobel. La gestion des risques est assurée par Kessler et Co SA.

Innergia est présent dans 6 petites communes et des discussions sont en cours avec 6 nouvelles communes. L'intérêt de Vétroz pour Innergia est de concevoir un projet énergétique sur une commune beaucoup plus grande qui dispose déjà d'infrastructures conséquentes contrairement aux 6 premières. Le but visé par Innergia et Primeo Energie est d'accompagner les communes vers l'autonomie énergétique (les communes deviennent consommatrices et productrices de leur propre énergie) et de leur permettre d'être les acteurs de ce nouveau système énergétique.

Deux notions différentes sont à distinguer : la SIV et la CEL.

Le rôle de l'entreprise privée SIV (Services Industriels Vétroz) est de mettre en place les infrastructures énergétiques. La CEL (Communauté Électrique Locale), quant à elle, est un regroupement de producteurs et de consommateurs locaux partageant de l'énergie solaire et visant l'augmentation de l'autoconsommation. La mise en place de plusieurs CEL est envisageable sur le territoire communal. L'autre option est la création de la SIV qui permet l'interconnection au réseau national.

La solution proposée par Innergia est celle d'un projet de transition énergétique clé en main basé sur les ressources locales et autofinancé. Le modèle économique repose sur 3 piliers :

- Produire sa propre énergie basée sur les ressources renouvelables à disposition sur le territoire communal
- Considérer l'énergie locale comme un service public communal offert à tous à prix compétitif
Avantage : sécurité d'approvisionnement qui prévient les pénuries et assure une stabilité des prix
- Financement des infrastructures de conversion (par la SIV) sans recours aux deniers publics ni aux impôts

La SIV SA est une entreprise de droit privé, la commune étant minoritaire à 40 % dans le capital-actions.

La SIV SA met en place des infrastructures thermiques et électriques financées par la banque Vontobel (investisseurs institutionnels et caisses de pension). Primeo Energie assure le cautionnement avec des taux d'intérêt très bas. La SIV SA a pour objectif de travailler avec des entreprises locales ou régionales.

Aucun engagement financier et aucun cautionnement n'est pris par la commune. Le financement est assuré par le cautionnement octroyé par Primeo Energie.

Dans une deuxième phase, si la commune le souhaite, elle peut prendre le contrôle de la SIV SA avec la coopérative des habitants (ensemble elles détiennent 60% du capital) et reprendre le cautionnement corrélé à la prise de contrôle et garanti par des infrastructures qui fonctionnent.

La SIV est autofinancée, autrement dit, le coût de ses infrastructures est financé par ses revenus (électricité et chaleur revendue aux habitants de Vétroz).

2/3 des besoins de la commune sont thermiques et 1/3 des besoins sont électriques de sorte que la SIV devra se concentrer prioritairement sur la mise en place d'infrastructures thermiques dans le cadre d'un premier projet (par la transformation énergétique de bâtiments individuels, soit le remplacement de système de chauffage fossile avec du renouvelable). La rénovation des bâtiments communaux est prévue dans ce premier projet. Pour les besoins électriques, pose de panneaux photovoltaïques et batterie de stockage Swissgrid. Dans ce contexte, l'objectif est que la SIV mette en place une batterie qui serve à la flexibilité du réseau national de transport d'électricité (Swissgrid). Et Swissgrid rémunère la SIV pour la mise à disposition de cette batterie de stockage permettant en fait l'achat de cette flexibilité (énergie de réglage). Dans un 2^{ème} temps, nous pouvons envisager de mettre en place une 2^{ème} batterie qui permette le déphasage au sein de la commune.

Au niveau des investissements, la rénovation des bâtiments communaux pour la partie thermique est dévisée à 3,1 M, la transformation énergétique à 2,1 M ; pour la partie électrique, la batterie coûte 900'000 CHF, les panneaux photovoltaïques de l'ordre de 800'000 CHF ; soit un total de 6,9 M pour l'ensemble de ces infrastructures.

M. Pierre-Antoine Cottier représente la banque Vontobel, les investisseurs institutionnels et les caisses de pension. Les investisseurs recherchent actuellement des projets décentralisés de taille moyenne et petite en Suisse et les communes ont maintenant accès aux placements privés proposés par des caisses de pension pour la valorisation des ressources locales. Le modèle Innergia permet de mobiliser des capitaux privés pour financer des projets durables en matière énergétique. Notre approche:

« Impact Investing » : Vontobel travaille avec le bureau d'ingénieurs Intep à Zürich pour réaliser la transition énergétique dans les petites communes (l'intérêt n'est pas seulement le rendement du projet mais l'impact environnemental). Vontobel travaille aussi avec Fedafin (agence de notation) et Primeo Energie créant ainsi un écosystème favorable au financement et à la réalisation de la transition énergétique.

M. Gentizon précise que les SIV créées dans les communes sont à but non-lucratif (signifie absence de rémunération aux actionnaires) mais ont bien un but de rentabilité, les profits étant investis dans de nouveaux projets.

Question de YB à M. Ammann : Qu'est-ce qui distingue Primeo Energie de Oiken, est-ce un concurrent pour vous ? peut-il y avoir une alliance entre vous et Oiken ?

Réponse de M. Ammann : une telle concurrence entre les GRD (gestionnaires de réseau de distribution) est exclue vu que ce sont des monopoles. Il s'agit d'une collaboration. Notre coopérative vend de l'électricité à Oiken et nous avons des prestations d'échange. Nous avons aussi un grand volume financier qui nous permet de faire de gros investissements dans la recherche que nous partageons souvent en marque blanche avec d'autres sociétés.

L'alliance entre Innergia et Primeo Energie est le fruit d'une rencontre entre M. Gentizon et M. Christmann (CEO de Primeo Energie). Primeo Energie a beaucoup investi à l'étranger et a souhaité revenir investir en Suisse dans des projets de productions délocalisées où le partenariat avec le modèle Innergia nous a tout de suite convaincu et c'est ce modèle que nous souhaitons promouvoir dans toute la Suisse.

M. Gentizon ajoute que la SIV va collaborer avec Oiken. Il y aura forcément de la coopération étant donné que la distribution d'électricité (celle auto-produite sur la commune dans le cadre des CEL) passe par le réseau de distribution local, en l'occurrence, Oiken. Avec les SIV, on crée une petite GRD en quelque sorte qui ne fait pas seulement de l'électricité mais surtout de la chaleur.

M. Gentizon estime que la transition énergétique doit se faire au niveau local (pas avec un fond de la Confédération) et que son modèle propose aux communes de passer de 30% d'indépendance énergétique (moyenne suisse pour les communes) à environ 75%, voire 80%. Il rappelle l'importance de cette indépendance pour les communes face à la volatilité et surtout la montée des prix de l'énergie.

M. Ammann précise que le réseau moyenne tension d'alimentation reste à Oiken et qu'il va s'appuyer dessus pour faire des CEL. Le courant électrique va passer dans le réseau de Oiken pour pouvoir être redistribué au sein de la commune. Même chose pour les RCP et RCPv. L'idée est de s'appuyer sur l'existant.

Question de PF : qui prend le risque financier en cas de problème majeur ?

Réponse de M. Gentizon : très clairement, c'est celui qui donne la caution, soit Primeo Energie et Innergia. Si la commune décide de reprendre la caution - une fois seulement que les infrastructures sont mises en œuvre et commercialisées - elle endosse le risque dans ce cas de figure.

Question de PF : quel est le pouvoir décisionnel de la commune avec un capital-actions à 40% ?

Réponse de M. Gentizon : avec 40% la commune a droit à la minorité de blocage. De plus, 2 sièges sur cinq sont réservés à la municipalité au CA dont celui de président du CA, fonction en général occupée par le Président de la commune. Dans ce contexte, – bien qu'actionnaire minoritaire – la commune dispose donc d'un pouvoir conséquent. Il est en effet primordial que la transition énergétique s'effectue avec le concours de la commune et de ses citoyens.

Question de GL : pouvez-vous imaginer un modèle où la commune de Vétroz serait l'actionnaire majoritaire ?

Réponse de M. Gentizon : étant donné que l'investissement initial est très important, dans ce cas de figure la SIV Vétroz deviendrait une société publique mais fortement endettée. A titre d'exemple, dans le cas de Rossinière, la commune est devenue majoritaire (49% du capital) avec le concours de la coopérative des habitants (49% du capital). Ensemble, elles sont désormais majoritaires à 98% tandis que 2% restent à Innergia pour des questions d'arbitrage entre les deux groupes d'actionnaires.

Question de BJ : est-il exact que les intérêts courent dès que le prêt de 6,9 M a été consenti ?

Réponse de M. Gentizon : oui c'est exact et nous avons actuellement le financement de 6,9 M pour réaliser le projet. Nous ne démarrons pas un projet sans que le financement total soit assuré. De plus, nous plaçons les fonds dans des classes d'actifs sûrs auprès de la banque Raiffeisen le plus souvent (aussi une coopérative). Nous avons même des gains en termes d'intérêts parce que nous remplaçons les fonds que nous avons à disposition.

Questions de PAV : 1. Vous dites que vous devez vous appuyer sur le réseau Oiken pour acheminer l'électricité, qui décide du tarif qui sera appliqué ? Oiken ou Innergia ? Autrement dit, comment pouvez-vous garantir un prix du tarif du kWh ? 2. Comment Innergia est arrivé à Vétroz ? 3. Des précisions chiffrées manquent – par exemple - sur le nombre de kWh fabriqué et utilisé sur la commune, le nombre de panneaux solaires nécessaires etc...

Réponse de M. Gentizon : Je rappelle que dans le cadre du 1^{er} projet, l'électricité est un élément marginal. Ensuite, tous les prix sont mentionnés dans nos plans financiers et sont à votre disposition si nécessaire. Pour le transport de l'électricité, c'est la nouvelle loi sur l'électricité qui s'applique et l'ordonnance fédérale sur l'approvisionnement en électricité qui fixe dorénavant quel est le timbre local appliqué (il est actuellement de l'ordre de 7 ct./kWh). Ce n'est donc pas le GRD qui fixe le prix mais l'ordonnance fédérale.

Autre élément important en reprenant votre exemple avec FASA : nous passons un contrat aux termes desquels nous louons une surface au prix de 3 CHF/m² pour la pose des panneaux photovoltaïques. L'avantage pour le co-contractant est que son autoconsommation est faite au prix de revient.

Précision de M. Ammann : on s'appuie sur la loi sur l'énergie de 2018. Elle définit exactement le rabais qu'on peut donner aux utilisateurs dans le cadre des RCP. De même, la loi sur l'électricité de 2025 sur les RCPv impose aux GRD la tarification définie dans la loi. En ce qui concerne les CEL, la loi existe mais l'ordonnance d'application n'est pas encore en vigueur.

Réponse de M. Gentizon à la question 2 : nous avons participé deux fois au salon de la transition énergétique Energia à Vétroz, en tant que sponsors également, où nous avons rencontré l'ancien Président de la commune. Notre groupe ainsi que Primeo Energie sont également très intéressés à Vétroz en raison de sa production d'électricité via les concessions de la Lizerne et de la Morge (Intérêt pour une éventuelle reprise des concessions par Primeo Energie ou la SIV).

La Présidente remercie les orateurs pour leur présentation et donne la parole à OC pour l'exposé du point suivant. OC se chargera de restituer la présentation de M. Odermatt, absent ce soir.

4. CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ ÉLECTRIQUE LOCALE (CEL)

- **Information de l'Exécutif par OC**

L'objet principal de cette séance extraordinaire est l'avenir de la politique énergétique de la commune. Le message du CM vous demandait un préavis sur la création d'une CEL (ouverte au public) **ET** la création d'une société énergétique de services industriels communaux (la SIV). Ce sont 2 choses bien distinctes à traiter séparément, bien qu'une synergie ultérieure soit possible et même souhaitable. L'énoncé de ce point de l'ordre du jour est donc incomplet puisqu'il ne traite que de la CEL. Cette méprise est également ressortie dans les mandats donnés aux 2 commissions du CG. Revenons au message, en particulier sur son préambule aux termes desquels nous vous rappelions que notre commune est labélisée « Cité de l'énergie Gold » et que les critères pour le maintien de ce label seront plus exigeants à l'avenir, partant, la commune devra accentuer et renforcer sa politique énergétique. Nous vous rappelions également que le CM, dans son programme de législature 2021-2024, prévoyait d'augmenter la production d'énergie et l'efficacité énergétique. Ce programme avait été présenté au législatif en 2021 et avait reçu les applaudissements de vos prédécesseurs.

Dans notre message nous indiquions que nos moyens financiers étaient limités et que, par exemple la rénovation énergétique du bâtiment communal était repoussée d'année en année depuis 10 ans et que la situation financière future de la commune ne permettra pas de tels investissements. Nous vous avons également expliqué le processus de création de cette SIV, en partenariat avec Innergia et Primeo-énergie, avec la possibilité de créer ultérieurement une coopérative citoyenne qui pourrait intégrer la SIV.

Bien que le mandat attribué aux commissions mentionnait l'étude d'une CEL uniquement, la Cogest a saisi la nuance et m'a demandé de venir répondre à ses questions en compagnie des représentants d'Innergia. La commission d'Édilité, ne devant analyser que le côté énergétique du projet n'a ni reçu, ni demandé les documents financiers et n'a pas jugé utile de me rencontrer. Par manque d'informations, elle n'a pas pu remettre un rapport définitif.

Un dernier point au sujet d'un élément important dans notre message et qui a évolué depuis l'année passée, c'est le cautionnement. Dans notre message nous indiquions qu'il était prévu que la commune reprenne le cautionnement une fois les infrastructures de la SIV mises en exploitation et commercialisées à prix compétitif. Innergia, devant la crainte ressentie de la reprise de ce cautionnement, a assoupli son modèle d'affaire et la reprise n'est plus une fin en soi. La commune peut très bien y renoncer et Innergia-Primeo énergie conserveront le cautionnement et la majorité du capital-actions.

J'aimerais réagir sur une réflexion que j'ai entendue quelques fois « c'est trop beau pour être vrai, il y a sûrement un problème quelque part ». Pensez-vous que les 6 autres communes qui ont adhéré à ce modèle soient naïves et inconscientes ? Le CM a rencontré 2 de ces présidents de communes et les 2 sont enchantés par la solution proposée.

Pour conclure, je me permets de vous répéter les enjeux qui clôturaient notre message : « l'équation est simple, soit on le fait nous-mêmes en augmentant la dette communale, soit on renonce définitivement à ces travaux, soit on les finance avec le modèle d'Innergia et Primeo Energie ».

- **Présentation de Lionel Odermatt restituée par OC**

En l'absence de M. Lionel Odermatt, je vais faire la présentation sur la CEL à sa place. En résumé : jusqu'à maintenant les producteurs et consommateurs d'électricité pouvaient se partager de l'énergie dans les limites de parcelles voisines dans le cadre des « Regroupements pour la Consommation Propre (RPC) ». La nouvelle législation au 1.1.2026 permet de faire un pas supplémentaire dans l'autonomie ou l'indépendance énergétique sur le territoire d'une commune. A l'avenir la possibilité est donnée pour les producteurs et consommateurs sur le territoire d'une commune. Cela permettra soit à la commune de valoriser sa propre énergie (production photovoltaïque et turbinage de l'eau potable ou ses parts dans Lizerne & Morge) à un meilleur tarif de reprise qu'avec Oiken, soit aux producteurs privés de photovoltaïque de mieux valoriser leur production que les prix peu rémunérateurs pratiqués par Oiken. Le but est que cela profite directement à la commune et à ses habitants.

Une CEL prend souvent la forme d'une coopérative, une association ou une société à gouvernance partagée. On voit que Oiken est un partenaire de ces CEL. Oiken a l'obligation de mettre à disposition son réseau contre paiement d'un tarif et d'équiper le territoire avec des compteurs intelligents.

Quels sont les bénéfices des CEL pour la commune : réduction de ses factures énergétiques et de la dépendance aux fournisseurs externes, les revenus locaux réinvestis sur le territoire, l'accélération de la transition énergétique et l'implication citoyenne.

Concernant la future collaboration avec Innergia, je vais vous lire l'avis de notre délégué à l'énergie, Lionel Odermatt: « Du point de vue des objectifs de Cité de l'énergie, ce modèle pourrait contribuer de manière significative à accélérer leur atteinte. »

Notre conseillère à la Cité de l'énergie, Mme Sonia Morard, qui a examiné le projet de la SIV, conclut dans sa lettre du 5 décembre 2025 (transmise par courriel aux membres du CG) que ce projet « s'inscrit dans les lignes directrices de la Cité de l'énergie car il favorise un engagement communal fort en faveur de la transition énergétique, pour l'administration et pour ses citoyens. »

Question de CF : Ce label Cité de l'énergie Gold est-il une nécessité pour réaliser la transition énergétique ou est-il possible de faire aussi bien sans le label ?

Réponse de OC : s'engager dans un label permet de mener une réflexion, développer des stratégies, définir des objectifs. Nous avons ainsi un plan d'action sur 4 ans avec un tableau qui nous permet de suivre la poursuite de nos objectifs et de nous y conformer. Le coût de l'accompagnement annuel par le label est un coût minime par rapport aux gains énergétiques et environnementaux pour la commune. Sans ce label, il est vraisemblable que rien n'aurait été entrepris en matière de transition énergétique sur la commune de Vétroz.

Question de PAV : existe-t-il une autre alternative connue à Innergia ? Il existe 2110 communes en Suisse, est-il possible que d'autres acteurs existent dans la transition énergétique ? D'autre part, la commission d'Édilité a disposé d'à peine 3 semaines pour prendre position sur un dossier aussi complexe que celui-ci.

Réponse de OC : à ma connaissance, il n'existe pas d'autres sociétés en Suisse avec la même expertise technique que Innergia (peut-être en Suisse allemande ?) d'autant plus sous l'angle de l'écosystème vertueux mis en place avec son partenaire stratégique Primeo Energie et la banque Vontobel pour le financement. Nous sommes en discussion avec Innergia depuis 4 ans et cette société nous a fait une cartographie complète des possibilités existantes sur la commune et jusqu'ici pas un franc ne nous a été facturé.

Complément de M. Gentizon : notre alliance avec Primeo Energie va précisément nous ouvrir la porte sur toute la Suisse allemande, à l'étranger aussi, et je peux vous confirmer que notre modèle d'affaires est actuellement le seul en Suisse. Notre idée c'est de créer une architecture que l'on donne ensuite comme une sorte de franchise/licence et dans ce cadre, nous organisons le financement. Le canton de Vaud se penche actuellement sur l'adoption de notre système sur le plan cantonal. Suite au rejet du fond climat, nous sommes également invités, ma collègue et moi, à présenter notre modèle d'affaires à la CEATE (commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie) du Conseil national suisse.

En l'absence d'autres interventions, la Présidente passe au point suivant et invite CJP à présenter son rapport (envoyé par mail aux Conseillers généraux le 16 février)

- **Rapport intermédiaire de la commission de l'Édilité**

CJP relit le mandat confié à la commission, soit l'analyse du projet de CEL, sous l'angle énergétique.

Lors des 2 séances consacrées à l'étude du projet, la commission d'Édilité a exprimé un avis globalement réservé tout en reconnaissant l'intérêt d'une réflexion communale sur l'autonomie énergétique et les CEL.

Des points de questionnement majeurs sont ressortis de nos discussions :

- Pertinence du recours au photovoltaïque
- Cohérence des investissements proposés
- Rôle stratégique du stockage
- Manque d'éléments chiffrés et vérifiables

La commission relève en effet que certaines propositions reposent à ce stade sur des hypothèses ou des comparaisons insuffisamment étayées et qu'elles nécessitent d'être objectivées avant de pouvoir fonder une position définitive.

La commission estime que le projet doit être évalué non pas sur la base de solutions prises isolément mais au regard de la cohérence d'ensemble du système énergétique proposé, incluant, la production électrique, les usages finaux, la flexibilité et le pilotage ainsi que le stockage.

La commission accorde une importance particulière à la question du stockage qu'elle considère comme un levier déterminant pour améliorer l'autoconsommation locale. Toutefois, les documents transmis ne permettent pas de comparer différentes technologies de stockage. La commission estime dès lors indispensable que le projet précise clairement les objectifs poursuivis par le stockage, son dimensionnement énergétique, son articulation avec la production et les usages.

La commission exprime des réserves quant à la place centrale accordée au photovoltaïque et à l'extension de solutions énergétiques à des bâtiments privés.

En conclusion, la commission d'Édilité considère que la création d'une CEL soulève des enjeux énergétiques importants pour la commune mais que les solutions proposées à ce stade ne permettent pas encore d'établir de façon suffisamment claire leur pertinence et leur cohérence énergétique. La commission souhaite que la suite des travaux mette l'accent sur des analyses objectivées en particulier sur le stockage et l'architecture énergétique globale.

Dans le message du CM, la commission s'interroge également sur la pertinence du label cité de l'énergie gold qui ne rapporte rien à la commune si ce n'est des dépenses.

Enfin la commission d'Édilité regrette de ne pas avoir été convoquée par le CM à la séance qui a eu lieu en présence de la direction de Innergia.

Dernière information, la présentation de RR qui suivra sur sa conception de la CEL n'engage pas la commission d'Édilité.

La Présidente relève le problème de communication qui s'est vraisemblablement produit entre le CM et le président de la commission d'Édilité et qu'il s'agira de résoudre pour les prochaines séances.

- **Présentation par la COGEST**

La présidente invite DB à présenter son rapport (envoyé par mail aux Conseillers généraux le 27 février)

DB relève qu'en conformité au mandat qui lui a été confié, la Cogest a examiné le projet de création d'une CEL, selon le projet tel que présenté par la société Innergia, sous l'angle financier.

Dans le cadre de ce mandat, la commission a rencontré la direction de la société Innergia ainsi que le Conseiller municipal en charge afin de clarifier certains points.

La création de la SIV aurait un capital-actions de 100'000 CHF libéré à hauteur de 40% par la commune (soit 40'000 CHF) et de 60% par Innergia. Un prêt sous la forme d'un emprunt obligataire de 6,9 M serait alors souscrit et dès sa libération, la rétribution de la société Innergia est immédiatement prélevée sur ces fonds, soit 12% de 6,9 M, soit 828'000 CHF à titre d'honoraires sur l'ensemble des projets présentés. A cela s'ajoute une rémunération forfaitaire nette de 81'000 CHF. Au terme de la phase 1, la commune peut choisir de se porter caution à hauteur des 6,9 M. cette caution serait inscrite dans les annexes des comptes communaux. Dès lors 20% du capital-actions de la SIV détenue par Innergia est remis à la coopérative électrique locale. La commune s'engagerait notamment dans le projet présenté à effectuer des investissements d'environ 150'000 CHF/an pour la rénovation des bâtiments communaux au travers de la SIV. La Cogest a relevé : le modèle de PPP a des effets au niveau des prix sur les appels d'offres des entreprises mandatées pour la réalisation des infrastructures. La société étant détenue majoritairement par une société privée, elle sort du marché public. Le taux de l'emprunt obligataire annoncé est de 3%, pessimiste mais non prévisible. Il n'a pas de plafond et est renouvelable tous les 5 ans. A 3 %, la charge d'intérêt pour la SIV est de 200'000 CHF/an environ. Le modèle à prépondérance privée influence également sur le taux. Le budget présenté par Innergia est à l'équilibre notamment grâce à des subventions. Cependant, les frais de fonctionnement administratifs et de gestion seraient à la

charge de la commune; présentés forfaitairement dans le budget, ils manquent de précisions et de réalisme. Si les prix de l'électricité venaient à chuter, aucune garantie que les prix fournis par la SIV puissent continuer à être compétitifs. La Cogest a ainsi établi les recommandations suivantes (se référer au point 4 du rapport de la Cogest):

- Faire appel à un expert externe pour réaliser une étude de faisabilité financière avec un business plan clair et détaillé.
- Réduire les dépenses non liées et non essentielles au bon fonctionnement de la commune
- Procéder à des appels d'offres d'autres fournisseurs pour comparer les modèles et les prix
- Obtenir un retour d'expérience au niveau financier d'autres communes ayant adopté le modèle

Les chiffres donnés par Innergia ne constituent pas une certitude pour la majorité des membres de la commission. En raison de la situation financière actuelle de la commune, les engagements qu'elle prendrait en signant ce projet, avec les incertitudes qui subsistent, les risques financiers partiellement évalués, un mauvais scénario, ne nous paraissent pas opportuns.

Au vu de ce qui précède et en l'état actuel, la Cogest émet un préavis négatif concernant l'aspect financier du projet à la majorité des membres de la commission. Pour terminer sur une note plus positive, la création d'une CEL ouverte aux administrés demeure une option intéressante.

La Présidente remercie la Cogest pour son travail et donne la parole pour d'éventuelles questions ou remarques.

Remarques de OC : dans votre rapport, le contexte est correctement posé et les questions soulevées sont légitimes. A la question 1 du rapport : il ne s'agit pas d'un leasing mais d'un PPP. Concernant le taux d'emprunt à 3 % vous dites qu'il est pessimiste mais il devrait être plutôt perçu comme prudent ou conservateur. Il laisse ainsi une belle marge de manoeuvre par rapport aux taux actuels qui se situent en dessous de 1%. A la question 2 sur les frais de fonctionnement, vous faites référence à des subventions reçues mais ce sont en fait des prestations facturées à la SIV pour la gestion administrative par exemple. A la question 3, vous évoquez une baisse mondiale phénoménale du marché mondial de l'électricité. Si un tel effondrement devait survenir au niveau mondial, l'enjeu prioritaire serait la sécurité de l'approvisionnement plus que les tarifs et le modèle d'affaires de Innergia avec les investissements et les réalisations liées nous garantit un taux d'indépendance énergétique élevé. A la question 5 sur les honoraires de Innergia, il est précisé dans le slide 10 de la présentation comment les prestations sont rémunérées. Depuis 3 ans que Innergia travaille pour nous, aucun franc n'a été facturé. A la question 6 sur la possibilité de créer une SA et une CEL avec les 2 autres communes (Ardon et Conthey), il s'agit de comprendre qu'une CEL peut être créée sur le territoire d'une seule commune uniquement, ensuite les deux autres communes ne souhaitent pas créer de CEL ouvertes au public mais seulement pour les bâtiments communaux. Sur l'allégué qu'un retour d'expérience manque quant à la pertinence du modèle d'Innergia, je souligne que le CM s'est déplacé à Rossinière qui expérimente le modèle Innergia depuis 4ans via InfraRoss SA avec succès et en correspondance aux attentes. Sur l'allégué qu'il y aura toujours le financement des 6,9 M en annexe des comptes de la commune, cela est inexact puisqu'il n'y a pas de cautionnement, partant, les 6,9 M ne figurent pas en annexe au bilan.

Au nom du CM, je remercie les deux commissions pour leur travail. Le CM fera le point de la situation et des enjeux à l'aune notamment de l'absence de reprise ultérieure du cautionnement souhaitée par la commune. Le CM prendra une décision qui nous sera communiquée.

La Présidente remercie les commissions pour leur travail compte tenu des délais restreints impartis pour rendre leur rapport. Elle passe la parole à RR pour sa présentation du 8 mars d'une CEL efficiente.

• **Présentation d'une alternative efficiente par M. Raphaël Roh**

RR : nos besoins en électricité, soit 1/3 de nos besoins, sont résolus par la proposition d'Innergia. Pour les 2/3 restants, soit nos besoins thermiques, j'ai une proposition. Je précise que nous avons besoin de stockage tant sur le plan électrique que thermique. 2 types de stockage thermiques sont couramment utilisés :

- Le stockage qui utilise les propriétés du changement de phase (volume de stockage réduit, technologie complexe et coût élevé)
- Le stockage par chaleur sensible (ma proposition, technologie simple et bon marché)

La batterie thermique (ma proposition) est alimentée uniquement par des surplus de production non ou peu valorisables (un amas de cailloux en quelque sorte) - Avantages de cette batterie : stockage 1M de kW/h – solution de stockage saisonnier de très grosse capacité, seul système qui peut stocker l'été pour l'hiver – possibilité de faire une distribution d'énergie via le CAD déjà existant à Vétroz – grosse durée de vie – faible coût pour une technologie simple - masse de stockage constituée de matériaux recyclés.

La batterie utilisée par Swissgrid pour le réglage : l'énergie de réglage est précieuse pour Swissgrid. Il en résulte des revenus importants. La proposition d'Innergia concerne la phase 1 alors que ma proposition est en phase 2, soit hors du mandat de la commission d'Édilité. La phase 1 et la phase 2 sont parfaitement complémentaires.

Conclusion : 2 voies sont possibles. Soit, on ne fait rien et le coût de l'énergie fossile continue de monter. Soit, on saisit l'opportunité de la phase 1 proposée par Innergia, ma proposition de batterie thermique pourrait être envisagée en phase 2.

Résultat avec Innergia : réduction et maîtrise des coûts avec une énergie locale et propre. Ce qui me rassure aussi c'est le partenariat de Innergia avec Primeo Energie qui est une coopérative sans but lucratif. Aucun cautionnement obligatoire n'est demandé. Pour la partie énergie, aucun investissement n'est demandé. Il suffit juste de payer l'énergie mais à prix concurrentiel. Vu ce qui précède, je suis favorable au projet de Innergia.

La Présidente remercie RR pour sa présentation et sa proposition additionnelle au projet présenté. Elle donne la parole pour d'éventuelles questions ou remarques.

Réaction de HMC : j'aimerais repenser à la finalité du projet indépendamment des aspects techniques et financiers précédemment présentés. Il est clair pour tout le monde que l'indépendance énergétique est un objectif à atteindre tant pour les particuliers que pour les collectivités publiques. Pour ma part, j'ai écouté avec intérêt les présentations des professionnels de la transition énergétique et non pas des avis ou des croyances. La transition énergétique est en route et grâce au projet présenté ce soir, nous avons l'occasion de mettre en valeur des ressources énergétiques locales et renouvelables. Ce soir, il n'a pas de vote ni de prise de position formelle mais le groupe de l'AV tient à manifester son soutien au projet de création d'une CEL et d'une SIV SA. Le fait d'agir en pionnier dans ce projet ne doit pas nous faire peur tant l'enjeu est important et parce que le projet est solide et validé par des communes qui l'ont déjà adopté avec satisfaction.

Question de DR : en référence au rapport de la Cogest, j'aimerais savoir si les annuités sont payées par la commune ou par la SIV SA ?

Réponse de OC : par la commune s'agissant uniquement de la rénovation des bâtiments communaux.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe la parole à PMV et ensuite aux membres du CM qui souhaitent intervenir.

5. INFORMATION DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

PMV relève que les travaux vont débiter à Bresse et que FP est en charge du dossier. Les premières offres pour la rénovation du bâtiment sont arrivées. L'objectif poursuivi est d'amener une capacité d'accueil à 1000 personnes contre 300 aujourd'hui.

En ce qui concerne la maison de commune, nous attendons toujours la réponse définitive de l'assurance puisqu'il y a des oppositions par rapport à des devis pour l'électricité (l'un se monte à 82'000 CHF et l'autre à 190'000 CHF).

PMV demande s'il existe un intérêt pour les Conseillers généraux de visiter le bâtiment dans son état actuel. Vu l'intérêt après un vote à main levée, PMV proposera une date pour cette visite, un jeudi à 18h convient.

En ce qui concerne le cycle de la Lizerne, une séance de travail a eu lieu avec la municipalité de Ardon. Nous avons également souhaité avoir une vision plus large d'un Vétroz 2030 – 2050 et évaluer nos points communs avec Ardon. Il faudra compter avec un délai de 5 ans jusqu'à ce que le cycle soit en fonction. Le cycle de Derborence est déjà plein alors que la population scolaire continue d'augmenter et la direction et le CA du cycle se penchent sur des solutions.

FM relève en ce qui concerne le futur règlement des constructions et le PAZ que le principe avait été déposé au canton en 2024. Une réponse est attendue à la fin du mois de mars. Concernant l'inventaire du vieux village, l'architecte et l'historien mandatés sont à bout touchant et une séance d'information sera bientôt organisée à ce sujet.

DR relève qu'un éducateur de rue va être engagé sous peu avec la commune de Ardon (mis au budget 2026). Concernant la salle de Bresse une séance de coordination est prévue avec les sociétés locales. Au niveau de l'intégration du district, une nouvelle déléguée à l'intégration avait été engagée fin 2025 mais les rapports de travail ont été résiliés de sorte ce poste fait l'objet d'une nouvelle mise au concours.

SG mentionne qu'il reste des places pour la prochaine activité de la commission culturelle, à savoir une visite guidée de l'exposition « racines » à la Fondation Opale de Lens. Le transport est offert par la commune.

FP relève que deux séances d'information pour l'introduction au portail numérique destinées aux parents ont eu lieu et ont réuni pour chacune d'entre elles une septantaine de personnes. Les inscriptions ont pu se faire « online ». Ce portail rentrera en vigueur pour la prochaine rentrée scolaire, les inscriptions pour les enfants peuvent se faire dès maintenant.

On vient de recevoir les dotations scolaires, soit 646 élèves (augmentation de 40 élèves) et on passe de 1200 à 1250 périodes de sorte que des enseignants supplémentaires seront engagés.

Concernant la salle de Bresse, depuis le mois de décembre, on a pu finaliser les différents rapports techniques avec le Bureau d'architectes. Nous avons obtenu un budget prévisionnel et menons actuellement des procédures administratives, rentrons les appels d'offres afin d'avoir un budget qui tient la route pour faire les travaux idéalement durant l'été sous réserve que les procédures administratives soient acceptées.

GG relève que des contrôles ont été effectués dans tous nos bâtiments et que les mesures vont suivre et certaines seront vraisemblablement soumises au CG.

La présentation de la taxation des eaux et le principe ont été soumis au CM. Le travail de réglementation s'effectue actuellement et sera soumis prochainement au CM pour suite utile.

PMV annonce que **le ski-club de Vétroz a 50 ans** à la fin du mois de mai. Ce jour-là, une séance est prévue pour l'accueil de notre vice-championne olympique Camille Rast et souhaite voir le CG participer à cet événement.

La Présidente a reçu une **question écrite du 9 mars de l'AV sur Ecobois** qu'elle lit en direct à l'assemblée :

L'AV est en opposée à la décision d'abaisser la masse de 2000 à 500 kg concernant le dépôt des déchets mais prend acte de la décision du CM. Suite à cette décision, l'AV soumet au CM les questions suivantes :

- Quelle est la plage de pesée prévue pour les balances utilisées par Ecobois ?
- Les balances sont-elles adaptées pour peser à la fois des petites quantités de 10 kg et des quantités de plusieurs tonnes ?
- Que spécifie le fournisseur des balances et quels contrôles de calibration sont effectués ?
- Quelle est la procédure concernant les arrondis de masse des déchets déposés ?
- Comment les résultats qui oscillent sont-ils traités ?
- Les arrondis se font-ils systématiquement aux 10 kg supérieurs ?
- Pourquoi les masses déposées ne s'affichent pas automatiquement à la pesée de sortie de la déchetterie ?
- Les citoyens peuvent-ils recevoir un décompte automatique de la masse déposée ?

Avec l'abaissement – jugée trop basse - de la limite à 500 kg, la préoccupation de l'AV est que les volumes exacts soient comptabilisés pour chacun de manière transparente et que le matériel de pesée et les pratiques soient en mesure de garantir cette précision.

L'AV remercie le CM de traiter cette question avec la diligence requise.

10 DIVERS

Question de YB : je reviens sur l'audit de BDO, j'avais demandé quelles actions étaient à entreprendre et j'avais appris que le secrétaire communal avait été chargé de mener les actions. Qu'en est-il ?

Réponse de BF : à la suite de l'audit, des actions ont été menées mais il appartient au CM de mettre en place les actions conseillées par BDO.

Question de YB : dans un rapport de la Cogest de 2025, je cite « selon les derniers échanges d'emails entre le secrétaire communal et le président de la commission, le CM a pris la décision de s'octroyer le droit d'analyser attentivement l'audit Vicario avant de le transmettre à la Cogest » Qu'en est-il ?

Réponse de BF : il y aura un suivi.

Remarque de PMV : l'audit Vicario touche à la sphère privée, la protection des données doit être garantie sous peine de se retrouver au tribunal.

Question de YB : les travaux sur la T9 semblent terminés mais toujours aucun banc pour s'asseoir ?

Réponse de GG : ces travaux de finalisation seront effectués d'ici la fin de l'année et l'inauguration de la T9 est prévue au printemps 2027.

HMC : au nom de l'AV, je souhaite ce soir saluer et prendre politiquement congé de notre Conseiller communal, Olivier Cottagnoud, l'un des fondateurs de l'AV. Tireur dans sa jeunesse et franc-tireur une vie durant. Conseiller général puis Conseiller municipal puis Président de Vétroz puis à nouveau Conseiller municipal. Engagé et passionné. Il fera valoir son droit à la retraite fin mars 2026. Bonne suite à Olivier entre vignes et mayen. Plein succès à toi Olivier parmi tes oliviers. Je lis que cet arbre représente la réconciliation, la victoire et la force et est souvent associé à l'immortalité...

L'AV souhaite également saluer et remercier Julien Girod qui quitte ses fonctions au CG pour rejoindre prochainement le CM à la suite d'Olivier. Julien porte des valeurs de justice sociale, de solidarité, d'égalité et de durabilité, des valeurs qui placent toujours l'humain au centre. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions et le remercions pour le collègue qu'il a été au CG, mesuré mais affirmé, discret mais proactif, respectueux mais rigoureux.

La Présidente remercie Julien pour avoir été notre collègue au CG et espère garder une bonne collaboration avec lui en tant que Conseiller communal

PF : aujourd'hui une page importante se tourne pour notre commune. Après deux législatures parfois tempétueuses, nous abordons une ère nouvelle plus sereine avec à l'horizon une bienveillance porteuse d'espoir et de confiance pour un bien mieux vivre à Vétroz.

CJP : le 14 janvier dernier, les membres du CG recevaient un rapport d'audit établi en février 2021. Ce rapport aurait dû être en main de nos prédécesseurs au plus tard en 2023. En effet, lors des dernières législatures, j'ai constaté que les études de faisabilité ainsi que les audits commandés par différents membres de l'exécutif n'étaient pas retransmis ou avec réticence aux Conseillers généraux. Pour cette législature, je souhaite que nos 7 sages soient plus transparents vis-à-vis de nous.

En l'absence d'autres interventions, la Présidente clôt la séance extraordinaire et rappelle que la **prochaine séance ordinaire du CG aura lieu le 15 juin pour les comptes 2025.**

La Présidente remercie l'assemblée et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La Présidente clôt la séance à 22h30

Ainsi fait à Vétroz, le 26 avril 2026.



Cindy Papilloud
Présidente du Conseil général



Gisèle Locatelli
Secrétaire du Conseil général